

**COMPLÉMENTS DE RÉPONSES
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1
DE LA FCEI**

(SUIVANT LA DÉCISION D-2014-067)

RÉSEAU INTÉGRÉ

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA FÉDÉRATION
CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE RELATIVE À LA
DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT 2014-2023
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION (HQD)**

CAUSE R-3864-2013

Bilan en puissance

Question 2 :

Références :

- (i) HQD-1, document 1, pp. 18 et 19
- (ii) HQD-1, document 1, p. 28, tableau 4-3
- (iii) Rapport sur le potentiel technico-économique de gestion de la demande en puissance – réseau intégré, p.11, tableau 4.
- (iv) État d'avancement 2012 du plan d'approvisionnement 2011-2020, réponse à la question 1.1 de la Régie, p. 4.

Préambule :

La référence (i) présente un aperçu des interventions en gestion de la demande en puissance.

À la référence (ii), le Distributeur inscrit 50 MW pour les autres interventions en gestion de la demande en puissance en 2016-2017 et un total cumulatif de 300 MW en 2021-2022.

(iii) « Les mesures offrant le potentiel le plus élevé sont celles nécessitant l'installation d'appareils de chauffage, soit le stockage thermique ou la biénergie, avec un PTÉ d'environ 1 300 MW. »

(iv) « Le Distributeur poursuit l'analyse des résultats du potentiel technico économique (PTÉ) des mesures de gestion de la demande en puissance.

Des travaux supplémentaires seront réalisés pour évaluer les opportunités les plus prometteuses qui permettront, le cas échéant, le déploiement de nouvelles mesures concrètes de gestion de la demande en puissance. En parallèle, le Distributeur prévoit réaliser des projets pilotes en lien avec l'utilisation des fonctionnalités de l'infrastructure de mesurage avancée. »

Questions :

***Compléments de réponses à la demande
de renseignements n° 1 de la FCEI***

2.8 Veuillez indiquer l'état d'avancement des travaux du Distributeur sur les options de stockage thermique et de biénergie pour le secteur commercial et institutionnel.

Complément de réponse :

Le Distributeur tient à préciser qu'il a d'abord priorisé, à l'hiver 2013-2014, l'analyse de stratégies de gestion des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) des bâtiments chauffés entièrement à l'électricité. À l'hiver 2014-2015, il prévoit analyser des bâtiments qui sont dotés de la technologie de stockage thermique. Le Distributeur rappelle toutefois que cette technologie a fait l'objet d'évaluations dans le passé. Plusieurs barrières de nature commerciale pouvant nuire à la rentabilité pour le client et le Distributeur avaient alors été identifiées. Ces contraintes demeurent présentes.

Pour la biénergie, le potentiel est exploité au moyen de l'option d'électricité interruptible, pour la clientèle de moyenne puissance, implantée suite à l'abrogation du tarif BT. Malgré les efforts de commercialisation (voir le Rapport annuel 2006, à la pièce HQD-3, document 2.1 - section 1 - Adhésion de la clientèle moyenne puissance), aucun client commercial et institutionnel de type biénergie n'a adhéré à cette option depuis 2006. Le Distributeur est présentement à revoir les modalités des différentes options d'électricité interruptible en vue d'accroître l'intérêt des clients envers ces options.

Question 6 :

Référence :

- (i) HQD-1, document 1, pp 27 et 28
- (ii) HQD-3, doc 1 p.37.

Préambule :

Le bilan en énergie indique un surplus important d'énergie pendant tout l'horizon du plan et ce malgré la fermeture de la centrale de TCE.

Le bilan en puissance indique un besoin de puissance additionnelle sur l'horizon du plan.

Plusieurs clients résidentiels, commerciaux et institutionnels consomment des quantités importantes de mazout en dehors des heures de pointe, notamment pour la chauffe, et le gouvernement met en place des programmes qui encourage les clients résidentiels à abandonner le chauffage au mazout au profit du chauffage tout électrique.

Le remplacement du parc de compteurs par des compteurs avancés permet de fixer des tarifs différents en fonction des heures du jour offrant ainsi des possibilités de gestion de la puissance et de l'énergie.

(ii)

« L'impact de l'effacement en puissance à la pointe est désormais établi sur la base d'une comparaison entre le profil de chauffage mesuré d'un échantillon de clients représentatifs au tarif DT et celui d'un échantillon de clients comparables au tarif D. Ainsi, il ne s'agit pas d'une réduction attribuable à l'évolution du parc biénergie résidentielle. »

Questions :

6.3.4 Veuillez fournir les données de consommation globale sur une base horaire des deux échantillons de clients auxquels il est fait référence à la référence (ii) pour la période d'hiver 2012-2013 ou, si cette période n'est pas disponible, pour toute période de temps où cette information est disponible.

Complément de réponse :

Les profils moyens respectifs de la consommation de chauffage des échantillons de clients représentatifs des tarifs D et DT, pour la période d'hiver 2012-2013, se retrouvent dans le chiffrier Excel déposé.